

CE DOCUMENT EST MIS À DISPOSITION DE L'ÉLÈVE DANS UN CLASSEUR À L'ACCUEIL

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u> Siret : 907890172 00014 / APE 8553Z

Procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite

1. Evaluation de la formation

1.1. Evaluation de départ permis B

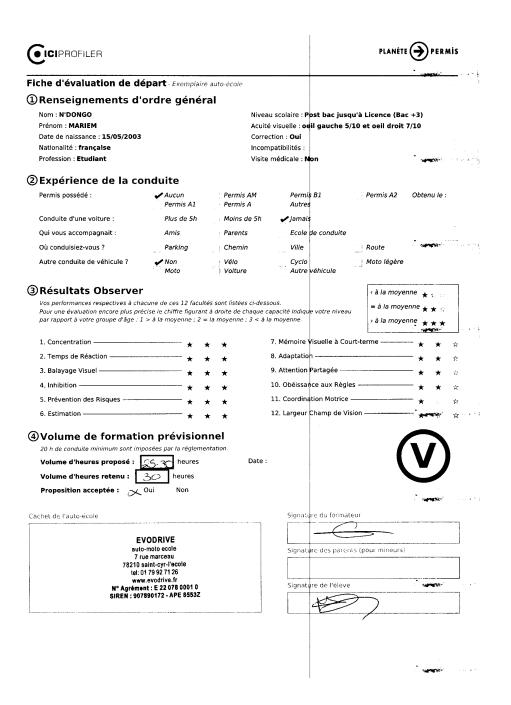
Nous proposons, avant l'entrée en formation, une évaluation composée d'un test d'évaluation des pré-requis, cette évaluation s'effectue **sur tablette**, elle est suivie d'un bilan reprenant les compétences évaluées.

Le bilan permet de déterminer le nombre d'heures de formation de la partie pratique. Il est obligatoire de faire le test avant la rédaction du contrat de formation. Celui-ci permet à l'élève de connaître avant de commencer sa formation, la durée en heures de celle-ci. Elle permet de proposer un parcours de formation adapté à l'élève.

OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	L'évaluation de départ est une évaluation aussi objective que possible, ayant pour résultat, de proposer un nombre d'heures de la formation pratique qui corresponde aux capacités de chaque élève.					
LE MOYEN UTILISÉ	Tablette (évaluation réalisée sans formateur, ici profiler de planète permis)					
LA DURÉE	En moyenne 45 minutes					
LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES	 L'expérience de la conduite Les connaissances du véhicules L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité L'obéissance aux règles La motivation à conduire L'émotivité Les compétences psycho-motrice (la compréhension et la mémoire, la perception visuelle, le partage de l'attention, le temps de réaction, la coordination main-regard, évaluation des vitesses et des distances) 					
RÉSULTAT	Bilan sur les compétences évaluées avec une proposition du nombre d'heures de formation pratique					

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u>



EVO DRIVE

auto-moto-école

07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u>

1.2. Evaluation en cours de formation permis B

Deux évaluations en cours de formation sont proposées à tous les élèves sous la forme d'un bilan de compétence. Celui-ci permet à l'élève de se positionner dans son parcours de formation. Le premier bilan intervient dés que l'élève a bien avancé sur la compétence 1 et 2. Le deuxième bilan intervient en fin de formation ou lorsqu'un élève provient d'une autre auto-école.

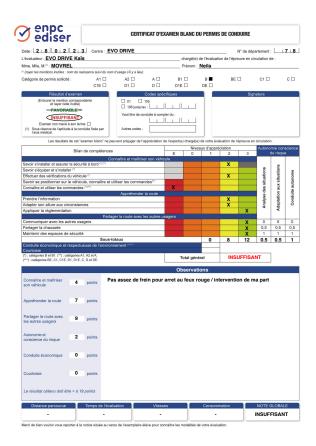


EUO DRIVE	ILAN DE	CONDUIT	E			
Elève: BAUTISTA LAUTARO			Enseignant: DAALOUL. KAIS			
Nombre d'heures déjà effectuées :	Numéro d'autorisation :					
Filière : BA ou	Résultat bilan : Axes à travailler					
Observations : Plusieurs coupures dans son apprentiss conduite, connaissance du code ok di	Capacité a s'inserer dans le trafique urbain dans des conditions difficile de circulation. Analyser et s'acapter rapidement à des situations complexe.					
d'analyse et d'adaptation au situations di Versailles.		Nombre d'heures à prévoir :				
Manoeuvres et voies rapide ok		sept heures de leçon sous réserve				
A : Acquis ECA : En cours d'acc	uisition M	IA :Non ac	auis	OBSERVATIONS		
COMPÉTENCES	A	ECA	NA			
CONNAITE	RE ET MAI	TRISER SC	N VÉHICU	LE		
Volant / Trajectoire	х					
Démarrage / Arrêts	х					
Utilisation de la boite de vitesse	х					
Freinage / Accélérateur	×					
Pi	RENDRE L	INFORMA	TION			
Contrôles et angles morts	×					
Balayage visuel régulier	x					
Détection de la signalisation H et V		x				
Détection des indices utiles		×		manque d'anticipation		
Détection des intersections	×					
PARTA	GER LA R	DUTE EN S	ÉCURITÉ			
Gestion de son allure	x					
Respect des règles du code de la route	×					
Placement sur la chaussée	×					
Choisir sa voie de circulation	×					
Respect des règles de priorité	x					
Franchissement des intersections		×		regard plus mobile		
Franchissement des giratoires	х					
Analyse des situations à risque		х		manque d'anticipation		
Croiser / dépasser / être dépassé	х					
Insertion / décélération	х					
Manoeuvres	×					

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u>

Une évaluation finale de formation est proposée à tous les élèves sous la forme d'un examen blanc. Celui-ci permet de positionner l'élève à l'examen final. Nous reprenons les compétences évaluées lors de l'examen final. L'évaluation dure 30 min, l'auto-évaluation de l'élève dure 25 minutes.



1.4. Evaluation finale permis B: Obtention du permis de conduire

A l'issue de la formation, il sera effectué une évaluation finale pour l'obtention du titre par le biais des inspecteurs du permis de conduire.

Nous organisons la présentation aux examens permis de conduire, ceux-ci se composent :

- d'un examen théorique de type QCM (40 questions avec un maximum de 5 erreurs autorisées). Durée : 30 minutes

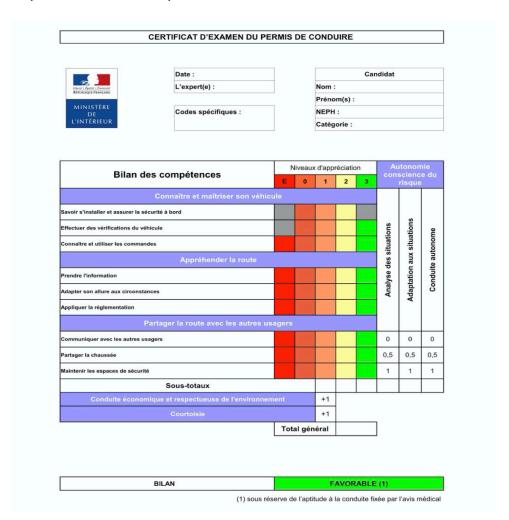
EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u>

Les compétences évaluées sont des connaissances sur les thèmes du code de la route suivants:

- L: La loi et la circulation
- C: le conducteur
- P: précautions en prenant et quittant sont véhicules
- D: documents, passagers, chargement
- S: équipement de sécurité du véhicule
- M: mécanique et sécurité
- R: la route
- U: les autres usagers
- E: règles et environnement
- 1: premier secours notions générales
- Un examen pratique en situation de conduite d'une durée de 32 minutes pour la formation permis B.

Les compétences évaluées permis B



EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole

Tel: 01 79 92 71 26 / Mail: evodrive.autoecole@gmail.com Siret: 907890172 00014 / APE 8553Z

2. Evaluation d'un élève provenant d'une autre auto-école

Chez **Evo drive auto-école** , nous proposons une évaluation bilan à tous les élèves ayant déjà effectués des heures de conduite dans une autre auto-école et souhaitant poursuivre dans notre structure.

Cette évaluation-bilan a lieu en voiture avec un enseignant de la conduite et permet d'estimer les compétences à travailler, le nombre de séances et le nombre d'heures de formation. Celle-ci dure une heure. Le nom et le numéro de l'autorisation d'enseigner sont indiqués sur résultat de l'évaluation.

BILAN DE CONDUITE								
Elève :			Enseignant :					
Nombre d'heures déjà effectuées :			Numéro d'autorisation :					
Filière :	Filière : BA ou E		Résultat	Résultat bilan : Axes à travailler				
Observations :								
			Nombre d'heures à prévoir :					
A : Acquis ECA : En cours d'acquisition NA			A :Non ac	A :Non acquis OBSERVATIONS				
COMPÉTENCES		Α	ECA	NA				
CONNAITRE ET MAITRISER SON VÉHICULE								
Volant / Trajectoire								
Démarrage / Arrêts								
Utilisation de la boite de vitesse								
Freinage / Accélérateur								
	PF	RENDRE L'	INFORMA	TION				
Contrôles et angles morts								
Balayage visuel régulier								
Détection de la signalisation H et V								
Détection des indices utiles								
Détection des intersections								
PARTAGER LA ROUTE EN SÉCURITÉ								
Gestion de son allure								
Respect des règles du code de la route								
Placement sur la chaussée								
Choisir sa voie de circulation								
Respect des règles de priorité								
Franchissement des intersections								
Franchissement des giratoires								
Analyse des situations à risque								
Croiser / dépasser / être dépassé								
Insertion / décélération								
Manoeuvres								
INTERVENTIONS: FF	FIN ·	CCELÉRA	TEUR ·	VOLA	NT: VERBALES:			

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u>

3. Modalités de la prise en compte du handicap

Notre auto-école est un établissement ERP5, notre local est adapté pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

Cependant, nous ne sommes pas spécialisés dans le handicap concernant la partie pratique. Nous dirigeons les personnes vers :

Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (https://www.ceremh.org). Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les autoécoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

La visite médicale

Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel: 01 79 92 71 26 / Mail: evodrive.autoecole@gmail.com Siret: 907890172 00014 / APE 8553Z

Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

- Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie;
- Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
- Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale;

Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

Apprendre à conduire avec des aménagements

Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.

Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire

Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :

- Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
- Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.

Dans le cas d'une régularisation du permis : On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap. Cette

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel : 01 79 92 71 26 / Mail : <u>evodrive.autoecole@gmail.com</u> Siret : 907890172 00014 / APE 8553Z

régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé

Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à : - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement), - aux leçons de conduite, - aux aménagements du véhicule. De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités. Les informations sont disponibles à l'accueil où notre référent handicap met en contact l'élève avec notre partenaire.

4. Procédé de positionnement dans le cadre de la formation professionnelle

L'auto-école ne dispense pas de formation dans le cadre de la formation professionnelle.

EVO DRIVE

auto-moto-école 07 rue Marceau 78210 Saint-Cyr-l'Ecole Tel: 01 79 92 71 26 / Mail: evodrive.autoecole@gmail.com Siret: 907890172 00014 / APE 8553Z